

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 4 juillet 2023, les ordonnances suivantes:

O-0.1, o. 145, **C-4.1**, o. 288, **B-3**, o. 115, **P-1**, o. 105, relatives à la programmation d'événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

et ce, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., chapitre **O-0.1**), du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**), du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. **B-3**), et du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. **P-1**).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 5 juillet 2023

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Je soussigné, Claude Groulx, secrétaire d’arrondissement, certifie, conformément à l’article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), que l’avis public concernant les ordonnances édictées par le conseil d’arrondissement à sa séance ordinaire du 4 juillet 2023 a paru le 5 juillet 2023 sur le site Internet de l’arrondissement du Plateau-Mont-Royal l’arrondissement.

Fait à Montréal, le 5 juillet 2023

Le secrétaire d’arrondissement,

Claude Groulx